

# PROCÉDURE DE CONTRÔLE DE CLIMATISATION

Version 01/01/2022

vzw **Belpork** asbl  
Koning Albert II-laan 35, bus 54 – Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54  
1030 Brussel – 1030 Bruxelles  
Tél. : 02/552.81.44  
Fax : 02/552.81.30  
e-mail : [info@belpork.be](mailto:info@belpork.be)  
site internet : [www.belpork.be](http://www.belpork.be)

## INTRODUCTION

---

Il est essentiel que le climat soit optimal dans la porcherie de l'exploitation porcine, vu son influence directe sur la santé des animaux. Divers problèmes de santé traités au moyen d'antibiotiques et d'autres médicaments sont souvent (en partie) attribuables à un contrôle insuffisant du climat dans la porcherie. Cela peut provoquer des affections respiratoires, des problèmes de morsures d'oreilles et de caudophagie et accroître l'encrassement de la loge, ce qui engendre une diminution des prestations techniques et une hausse de la mortalité. Une climatisation mal réglée dans la porcherie s'accompagne en outre souvent d'une hausse des frais énergétiques.

C'est pourquoi l'une des exigences du manuel de qualité bien-être animal pour les éleveurs porcins est le check-up annuel de la climatisation de la porcherie. Avant le premier audit et ensuite une fois par année civile suivante, un contrôle de la climatisation de la porcherie est effectué par l'éleveur porcine et/ou par le vétérinaire (de guidance) de l'exploitation. En cas de manquements, l'éleveur porcine établit un plan d'approche. Ce paramètre peut faire partie du plan sanitaire d'exploitation.

Les avis recueillis lors du projet 'Monitoring et optimisation du climat dans les porcheries' peuvent être utilisés lors du contrôle.

## CHAMP D'APPLICATION ET FRÉQUENCE

---

Avant le premier audit et ensuite une fois par année civile suivante, un contrôle du climat de la porcherie est effectué par l'éleveur porcine et/ou par le vétérinaire (de guidance) de l'exploitation.

Le contrôle est effectué dans toutes les porcheries.

## CONTRÔLE

---

La réalisation du contrôle comprendra au minimum les éléments suivants :

- a. Une inspection visuelle des animaux basée sur des indices d'un climat imparfait, p. ex. animaux blottis les uns contre les autres, toux, éternuements, morsures d'oreilles et/ou caudophagie, nécrose de la pointe de l'oreille, problèmes respiratoires, agitation (agressivité, caudophagie) ;
- b. Une observation sensorielle. Si une odeur âcre est constatée, la teneur en ammoniac sera mesurée et enregistrée. La teneur en ammoniac observée à la hauteur des porcs ne peut pas dépasser 20 ppm.

## **MESURES À PRENDRE**

---

En cas de manquements, l'éleveur porcin établit un plan d'approche comportant des mesures correctrices. En cas de problèmes spécifiques au niveau des paramètres de l'ordinateur de climatisation ou de l'infrastructure, il est recommandé de recueillir l'avis d'un conseiller en climatisation.